



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4137

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

**Absents non excusés** : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4137**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte et objectifs**

L'ALEC de la Métropole de Lyon est une association loi 1901 qui a pour but, conformément à son projet associatif, de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à :

- mieux intégrer les enjeux énergie-climat dans les politiques publiques locales, notamment par l'appui au plan climat air énergie territorial (PCAET) et au schéma directeur des énergies (SDE),
- aider à construire et rénover des bâtiments performants d'un point de vue énergétique,
- développer les comportements sobres en carbone et énergie,
- contribuer au développement des énergies renouvelables,
- contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.

L'association Agence locale de l'énergie (ALE) a été créée en 2000. La Métropole est l'un des membres fondateurs et la soutient financièrement. L'association est également financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les communes et les bailleurs sociaux. Elle conventionne enfin avec des organismes ou entreprises privées (Université de Lyon, Hospices civils de Lyon, énergéticiens, etc.). L'ALE a modifié ses statuts en mai 2017 pour devenir l'ALEC de la Métropole.

Les 2 rôles principaux de l'ALEC sont :

- une mission d'animation territoriale sur les politiques locales de l'énergie et du climat,
- des conseils techniques et méthodologiques auprès des porteurs de projets opérationnels, notamment sur la rénovation de l'habitat privé.

De plus, elle met en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation ainsi que des actions d'accompagnement dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie.

L'ALEC anime l'espace info énergie (EIE) de la Métropole. À ce titre, elle joue un rôle de conseil auprès des particuliers (gestes économes, maîtrise de la demande en énergie et en eau, travaux d'isolation, choix de système de chauffage, énergies renouvelables, aides financières). Elle a vu son activité se développer considérablement ces dernières années, du fait de la montée en puissance des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'éco-rénovation des logements privés. Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) créé par la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 s'appuie sur les missions de l'EIE.

Ces missions visent 3 cibles principales que sont les particuliers, les collectivités, les professionnels du bâtiment et maîtres d'ouvrage professionnels (bailleurs sociaux, etc.) mais aussi, depuis 2016, les salariés de bureau (secteur tertiaire). Elle intervient donc principalement dans les secteurs de l'habitat (logement privé individuel et collectif, logement social), du patrimoine public (bâtiments et équipement publics, sportifs, culturels,

zone d'aménagement concerté -ZAC-), des entreprises (bâtiments de bureaux) et en appui des politiques locales de développement durable (accompagnements des plans climat-énergie des communes).

Au regard des politiques mises en œuvre par la Métropole, notamment dans le domaine du développement durable, de l'énergie et du climat, ces actions :

- sont cohérentes avec les démarches de préservation du climat (PCAET, SDE) liées aux compétences exercées par la Métropole tel que le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- apportent une réponse aux objectifs ambitieux fixés par le SDE ; ainsi, au moins 35 fiches action du SDE (sur 125) sont en partie couvertes par le programme proposé par l'ALEC en 2020,
- contribuent au développement des énergies renouvelables.

L'ALEC affiche, depuis 2018, une forte volonté de développer l'appropriation citoyenne de la transition énergétique, condition indispensable à sa réussite. Elle accompagne désormais le territoire métropolitain et ses collectivités sur l'engagement citoyen.

Développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains :

La Métropole a pris l'engagement, lors de la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) de l'eau potable, de prendre en main les actions de sensibilisation auprès du grand public, actions précédemment assurées par les délégataires. Cette orientation s'inscrit dans l'objectif de renforcer la position d'autorité organisatrice de la collectivité, la sensibilisation des usagers et du grand public relevant de ses missions et non de celles de l'exploitant.

Cet objectif est inscrit dans le document cadre de la politique publique de l'eau, approuvé en 2012 en amont du choix du mode de gestion. Il concourt à l'enjeu stratégique de protection des ressources en eau potable par les acteurs du territoire, pour garantir sa disponibilité et préserver sa qualité à court et long termes.

Un travail de réflexion a donc été engagé avec l'ALEC, en synergie avec les actions qu'elle conduit en faveur de la sobriété énergétique : la Métropole peut la missionner sur la sensibilisation aux bons usages de l'eau et à son économie, message principal de la stratégie de sensibilisation du grand public. Les économies d'eau et d'énergie sont, en effet, 2 approches souvent liées (notamment par l'eau chaude sanitaire), sous-tendues par les mêmes logiques de gestion (comptage, approche patrimoniale, gestion de l'exploitation, implication des usagers), et relevant des mêmes réseaux de partenaires associés aux logements (bailleurs sociaux et représentants des copropriétaires, professionnels de l'habitat).

Ce programme d'actions, tel qu'il est proposé par l'ALEC, n'est ni exercé par d'autres partenaires, ni mis en œuvre dans le cadre du plan d'éducation au développement durable (PEDD).

Par ailleurs, l'ALEC a fait aboutir en 2016 son projet associatif dont les 7 axes, à développer d'ici 2021, sont les suivants :

- axe 1 : expérimentation d'info-sensibilisation pédagogique et/ou comportementale,
- axe 2 : intervention directe d'info-sensibilisation et/ou comportementale,
- axe 3 : démultiplication (voire transfert) des actions d'info-sensibilisation et/ou comportementales,
- axe 4 : expérimentation d'accompagnement technique aux changements,
- axe 5 : intervention directe d'accompagnement technique aux changements,
- axe 6 : animation de réseaux techniques facilitateurs de l'accompagnement aux changements,
- axe 7 : accompagnement stratégique des acteurs qui ont un impact sur la politique territoriale de transition énergétique.

## **II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2019**

L'ALEC a présenté un bilan conforme aux objectifs prévisionnels annoncés, sur les 3 axes d'intervention suivants :

- encouragement à la sobriété énergétique de tous les publics (particuliers, collectivités, salariés d'entreprises, etc.) par des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation et de formation,
- appui à la rénovation du parc de logement privé : par la mise en œuvre de l'EIE, par le conseil technique simple des copropriétés, par les actions réalisées au titre de la plateforme Ecoréno'v,
- contribution à l'atteinte des objectifs énergie-climat sur le territoire, en direction des bailleurs, de l'immobilier tertiaire et des collectivités, en articulant les objectifs du plan climat de la Métropole avec ceux des communes, en animant les filières bâtiments, notamment, les référentiels et en promouvant les énergies renouvelables.

### **1° - Programme général d'activités**

Les principaux indicateurs pour l'année 2019, à l'issue du 3<sup>ème</sup> trimestre, sont les suivants :

- communication web et réseaux sociaux : 113 visites par jour du site internet et 64 visites par jour du site de l'EIE, 2 222 abonnés aux réseaux sociaux, 11 newsletters envoyées,
- événementiels : 2 417 personnes touchées pour 38 actions de sensibilisation,
- familles à énergie positive : 228 familles inscrites à la 9<sup>ème</sup> édition contre 148 la précédente, pour une moyenne de 17 % d'économie d'énergie cette dernière saison de chauffe,
- défi class'énergie : 12 classes d'écoles primaires accompagnées en 2018-2019, soit 302 élèves, ainsi que 2 collèges accompagnés,
- EIE : 4 699 contacts (forte augmentation par rapport à 2018) dont 295 contacts approfondis débouchant sur un rendez-vous (baisse par rapport à 2018 pour faire face à l'affluence de demandes), 105 copropriétés conseillées jusqu'à l'audit (ces actions pouvant alors déboucher sur celles de la plateforme Ecoréno'v),
- accompagnement des communes : 9 communes accompagnées dans la mise en œuvre de leur plan climat,
- 66 conseils aux acteurs de la maîtrise d'œuvre pour les référentiels de construction durable et 10 opérations d'aménagement,
- 8 dossiers de demande de subventions instruits en provenance des bailleurs sociaux et 6 ateliers réalisés.

### **2° - Appui à la plateforme Ecoréno'v**

Cet appui s'est, notamment, traduit en 2019, à l'issue du 3<sup>ème</sup> trimestre, par :

- un appui en matière de communication via la production de 5 fiches de site, d'une newsletter et la participation à un événement majeur, UNIS,
- l'instruction technique des demandes de subventions adressées à la Métropole :
  - . 17 demandes de subvention audit et 25 demandes de subvention travaux pour les copropriétés,
  - . 21 demandes de subvention audit et 9 demandes de subvention travaux pour les maisons ;
- la mobilisation de propriétaires de maisons individuelles pour entrer dans l'expérimentation du dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles (DOREMI) (2 visites préalables),
- le conseil de 138 copropriétés post audit (dynamique très forte, un objectif annuel déjà dépassé),
- la poursuite du travail mené avec les distributeurs d'énergie pour construire la méthodologie de transmission des données de consommation avant/après travaux,
- l'animation de la filière professionnelle aux côtés de la Métropole, autant dans le champ de la copropriété (syndics, architectes, bureaux d'études techniques et maîtres d'œuvre, banques, etc.), qu'auprès des acteurs qui interviennent plus directement dans le champ de la maison individuelle (fournisseurs de matériaux, architectes, fédérations du bâtiment, banques, etc.),
- la poursuite du partenariat fructueux avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole pour orienter qualitativement les porteurs de projet au regard des enjeux architecturaux,
- l'utilisation de l'outil cart@ds pour l'instruction des demandes de subvention et le suivi des projets,
- la participation de l'ALEC aux instances de gouvernance de la plateforme (internes à la Métropole, ou externes, avec financeurs ou partenaires).

### **3° - Animation du fonds air-bois**

L'ALEC constitue la porte d'entrée pour les particuliers ayant des projets de rénovation thermique et, en particulier, pour le remplacement de leurs appareils individuels de chauffage au bois. Depuis septembre 2017, la Métropole a mis en place une aide financière aux particuliers pour le remplacement de leurs cheminées à foyer

fermé non performant ou à foyer ouvert : la prime air-bois. Par ailleurs, l'ALEC a participé à la gouvernance de ce dispositif d'aides, y compris sur le plan de l'animation auprès des professionnels, des communes et du grand public selon 3 axes :

- axe 1 : gouvernance du fonds air-bois :

- . préparation et animation des comités techniques "animation" et "partenaires",
- . participation au comité technique "instruction",
- . travail sur les scénarios d'évolution de la prime (cible et budget),
- . adaptation de la charte et la gouvernance Ecoréno'v avec la prime air-bois ;

- axe 2 : animation et accompagnement :

- . l'espace info énergie conseil, oriente et accompagne les habitants de la Métropole dans leur projet de remplacement de leur chauffage au bois,
- . 5 visites de courtoisie et 2 ateliers ont été organisés en 2019,
- . l'ALEC a renforcé cette année les animations auprès des grandes surfaces de bricolage et des distributeurs en concentrant l'effort sur les entreprises spécialisée dans le chauffage au bois,
- . les communes ont été mobilisées régulièrement pour relayer le dispositif et encouragées à verser localement une prime complémentaire,
- les services de la Métropole ont sollicité l'ALEC pour la mise en œuvre d'une expérimentation de promotion de proximité avec le groupe La Poste,
- . une réflexion sur la mise en place d'un parrainage a été menée en 2019 ;

- axe 3 : communication et sensibilisation :

- . depuis le lancement du dispositif, 9 événements "forum bois" ont été organisés en soirée avec l'aide des communes,
- la promotion du dispositif passe également par la présence de l'ALEC sur les événements non dédiés au chauffage bois (salons, ciné débat, événements locaux, etc.),
- . les entreprises sont régulièrement informées via des mails et une newsletter trimestrielle,
- . l'outil de communication kit d'allumage a été lancé en 2019.

#### **4° - Développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains**

L'action 2019 a consisté en une 1<sup>ère</sup> année "pleine" de mise en œuvre du programme d'actions, visant à développer la sensibilisation sur les économies en eau potable des publics métropolitains :

- intégration de la thématique eau au dispositif "appart'énergie" - volet consommation et économie : espace déployé sur les salons et autres événements, permettant de reconstituer un appartement et ses différents postes consommant de l'électricité et de l'eau. Des messages et conseils pour économiser l'eau y sont dispensés, tout en faisant le lien avec des outils disponibles via la Métropole ou Eau du Grand Lyon (compte personnel des abonnés en ligne permettant de paramétrer des alertes fuite, simulateur de consommation, etc.). Un quizz électronique permet de s'approprier les messages dans un cadre ludique. L'ALEC a ainsi participé à plus de 40 événements majeurs sur l'année 2019,
- mise à disposition d'une quarantaine de foyers qui en ont fait la demande d'une mallette permettant d'enregistrer ses consommations (minuteur et compteur de douche) et de bénéficier de conseils pour estimer les gains potentiels en termes d'économie d'eau, etc.,
- 2 ateliers de sensibilisation et de formation aux économies d'eau auprès des acteurs sociaux,
- benchmark auprès des communes pour identifier leur niveau d'appropriation sur les économies d'eau sur leur patrimoine et les actions réalisées. L'étape ultérieure sera de diffuser de façon croisée les bonnes pratiques,
- élaboration d'un kit de communication à destination des administrés pour les communes (accessible sur l'extranet de la Métropole), de flyers sur les éco-gestes, de fiches conseils sur les économies d'eau et la récupération des eaux de pluie.

### **III - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour l'année 2020**

L'année 2020 s'inscrit non seulement dans la continuité d'une montée en charge de l'activité de l'EIE, fortement impacté par le déploiement du dispositif Ecoréno'v et, d'autre part, par une 1<sup>ère</sup> traduction des objectifs d'accompagnement de la transition énergétique, cohérente avec le plan d'actions proposé par le SDE, approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Le programme d'actions, tel qu'il est proposé, apporte ainsi une 1<sup>ère</sup> réponse concrète aux objectifs ambitieux portés par les politiques publiques : climat, air, transition énergétique, habitat.

### **1° - Programme général d'activités**

Parmi les nouvelles missions et les évolutions proposées en 2020, il est prévu :

- communication/événementiel : animer les réseaux sociaux avec un ciblage plus précis des segments de population, fédérer une communauté autour de la marque ALEC par la création de films, l'envoi de 15 newsletters, 50 campagnes d'envoi d'emails en masse,
- sensibilisation (hors entreprises) : 3 salons, 9 visites de site, 25 interventions dont 10 "longues" pour permettre le déploiement de l'appart'énergie, 4 "5 à 7 de l'éco-construction", contribution à l'action 17 du SDE "multiplier et coordonner les outils de repérage et d'intervention auprès des ménages en situation de précarité énergétique à destination des acteurs de terrain pour relayer les dispositifs existants et en créer de nouveaux", design de service et de dispositifs créatifs au service de la transition énergétique (collaboration avec le TUBA et ERASME, tests des prototypes),
- sensibilisation en entreprise et mobilisation des salariés (actions 38 et 40 du SDE) : identification des points d'entrée entreprises/réseaux pour co-construire des actions de sensibilisation (prospection et mobilisation), évolution du format d'accompagnement du dispositif bureaux à énergie positive et accompagnement de 8 équipes,
- mobilisation et implication citoyenne (actions 14, 19, 122 et 123 du SDE) : déploiement du défi Déclics énergie (ex familles à énergie positive) avec l'objectif de 250 familles inscrites en 2019-2020 et clarification de son modèle économique avec le réseau pour la transition énergétique (CLER), formation des ambassadeurs du changement porté par Anciela, déploiement du projet EYES (engager les jeunes les plus éloignés de la décision publique dans un processus de participation citoyenne autour des enjeux climatiques),
- éducation à la sobriété énergétique dans les écoles et les collèges (action 39 du SDE) : passer de 11 classes accompagnées dans les écoles à une vingtaine (15 accompagnées directement par l'ALEC), passer de 2 à 5 collèges pour la saison 2020-2021,
- EIE (actions 2, 4 et 5 du SDE) : passer la barre des 6 000 contacts, poursuivre l'articulation avec les conseils élargis aux économies d'eau (convention éducation aux économies d'eau) et à la qualité de l'air améliorée par les foyers fermés (convention air-bois),
- appui à la Métropole dans le cadre des objectifs fixés par le SDE (actions 9, 14, 28, 29, 38, 40, 41, 66, 70, 76, 79, 86 et 122) et le PCAET (actions 2, 3 et 12) : nourrir le dispositif de création de prototypes d'applications multi-énergie ciblant les particuliers et les professionnels dans le cadre de Lyon living lab énergie, appui à la construction d'une stratégie de maîtrise de la demande en énergie (MDE), contribution à l'évolution du cadastre solaire, accompagnement des 12 nouvelles communes signataires du plan climat et relance d'une dynamique partenariale post-électorale, instruction et animation du référentiel "habitat durable", instruction des demandes de subvention Ecoréno'v des bailleurs sociaux et révision du règlement d'aides, soutien renforcé à l'émergence de projets photovoltaïques citoyens, déploiement de l'année 1 du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (cofinancé par l'ADEME), accompagnement individuel des plans climat de 10 communes, appui à la rénovation du tertiaire.

Le programme d'actions détaillé est annexé à la convention.

Sur le programme général, la diminution de 16 % de subvention a été réalisée sur les années 2015 à 2017 (350 849 € en 2015, 329 798 € en 2016 et 316 606 € en 2017). En 2018, la subvention a été maintenue à iso-budget pour ne pas freiner la montée en charge de l'EIE dont l'activité est corrélée à celle de la plateforme Ecoréno'v. En 2019, la subvention a été votée avec une hausse de 40 000 €, d'une part pour renforcer l'accompagnement des projets d'investissement, notamment le contrat d'objectif territorial énergies renouvelables thermiques (CDT EnRth), d'autre part en réponse au désengagement de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'année 2019 par rapport à 2018, afin de maintenir un même volume d'activité de l'EIE et ainsi ne pas fragiliser les politiques engagées en faveur de l'écoréno'v de l'habitat.

En 2020, la subvention est proposée avec une hausse de 211 394 € portant ainsi une aide dédiée au programme général de 568 000 €. Cette hausse significative est une traduction directe d'une 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du SDE.

### **2° - Appui à la plateforme Ecoréno'v**

La montée en charge de la plateforme Ecoréno'v, depuis son lancement en 2015, s'est traduite par plusieurs résultats significatifs : au 30 octobre 2019, plus de 12 688 logements financés pour des travaux ou des audits Ecoréno'v auxquels s'ajoutent 1 982 logements dont les dossiers sont en cours d'instruction.

La Métropole maintient ainsi en 2020 son aide financière à l'ALEC afin :

- d'augmenter les actions dédiées à l'événementiel et à la communication (adapter les outils existants à une évolution potentielle du dispositif, créer un outil de communication innovant "Réno'v expérience", relancer une dynamique d'événements de copropriétés et de maisons individuelles),
- faire aboutir les projets des nombreuses copropriétés déjà accompagnées, augmenter l'accompagnement de nouvelles copropriétés et l'instruction technique des demandes de financement, d'audits et de travaux, pour le compte de la Métropole, développer le conseil aux actions post travaux pour l'atteinte des gains énergétiques calculés,
- augmenter l'accompagnement des propriétaires de maisons individuelles vers les professionnels adaptés pour, selon les besoins, réaliser des audits énergétiques financés par la Métropole, entrer dans le dispositif DOREMI, consulter un maître d'œuvre et instruire techniquement les demandes de financement pour le compte de la Métropole,
- poursuivre les actions d'animation de la filière professionnelle (actions différenciées selon les cibles, et en privilégiant les professionnels de la filière maisons individuelles),
- analyser les données de consommation après travaux dans le cadre du partenariat conclu avec les distributeurs d'énergie (Enedis et GRDF),
- participer aux instances de gouvernance de la plateforme,
- participer aux réflexions et à l'évolution des interventions en ce qui concerne Ecoréno'v dans le cadre du SDE et sur la mise en place du service public de la performance énergétique de l'habitat.

Cette montée en charge se traduit ainsi par une subvention "plateforme" proposée à hauteur de 365 400 €, soit une augmentation de 120 400 € par rapport à 2019.

### **3° - Animation du fonds air-bois**

L'ALEC poursuivra en 2020 ses actions d'animation et de sensibilisation autour du dispositif prime air-bois via son propre réseau, les instances de pilotage et sur le terrain.

De plus, le programme d'actions sera renforcé en 2020 sur les chantiers suivants :

- les professionnels seront remobilisés et incités à communiquer sur le doublement des montants de la prime. Les grandes surfaces de bricolage généralistes qui "fournissent" seulement 2 % des primes seront remobilisées,
- selon les résultats de l'évaluation, l'expérimentation de promotion de proximité avec le groupe La Poste réalisée en 2019 pourrait être reconduite,
- un système de parrainage sera proposé aux bénéficiaires en 2020,
- les derniers "forums bois" seront organisés dans les communes "à enjeu" ciblées dans l'enquête de préfiguration n'ayant pas encore reçu ce type d'événements,
- en réaction au bilan intermédiaire montrant que le dispositif avait du mal à toucher les foyers à revenu modestes, l'ALEC proposera aux services de la Métropole des actions spécifiques visant cette population en s'appuyant sur les Centres communaux d'actions sociales (CCAS) et les Maisons de la Métropole (MDM),
- d'autres actions originales et innovantes seront proposées autour de la "mobilisation locale" pour "aller vers les gens".

Cette montée en charge se traduit ainsi par une subvention "air-bois" proposée à hauteur de 40 000 €, soit une augmentation de 10 000 € par rapport à 2019.

### **4° - Éducation aux économies d'eau potable**



Cinq axes constituent le programme d'actions 2020 :

- axe 1 : communication et événementiel grand public,
- axe 2 : conseils grand public aux économies d'eau par l'EIE,
- axe 3 : création puis animation d'un dispositif incitatif visant à l'individualisation des compteurs d'eau en habitat collectif,
- axe 4 : animation et conseils auprès des acteurs publics et relais,
- axe 5 : gouvernance.

Pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, il s'agit de sensibiliser le grand public aux économies d'eau par le biais :

- d'animations sur le terrain (salons, conférences, foire, ateliers dans les établissements scolaires, etc.), prioritairement sur les communes de l'est lyonnais (nappe de l'est en tension),
- d'outils (simulateurs de consommation, etc.), de fiches conseils, disponibles sur les sites internet de l'EIE et de l'ALEC.

Dans le cadre de la refonte du dispositif financier et réglementaire d'Ecoréno'v, l'ALEC et la Métropole chercheront à inciter les copropriétés et les bailleurs à individualiser les compteurs d'eau (enjeu majeur d'une future tarification de l'eau progressive ou sociale).

L'ALEC, dans le cadre de ses échanges avec les travailleurs sociaux sur la thématique des économies d'énergie et d'eau, contribuera à rappeler l'existence du fonds de solidarité pour le logement (FSL) Eau.

Les actions sont financées par le budget annexe des eaux à hauteur de 50 000 € en 2020. Cette subvention est proposée à iso budget par rapport à 2019.

#### 5° - Éléments financiers

Il est rappelé que la Métropole a attribué, par délibération du Conseil n° 2019-3490 du 13 mai 2019, des subventions de fonctionnement pour 2019 d'un montant total de 681 606 €, au profit de l'ALEC, répartis comme suit :

- 356 606 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 245 000 € dans le cadre de l'appui à la plateforme Ecoréno'v,
- 30 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre du développement d'actions visant les économies en eau potable des publics métropolitains.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association, pour l'exercice 2020, sont les suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel et sociales	1 540 000	subvention Métropole de Lyon - programme général d'activités	568 000
autres charges	435 500	subvention Métropole de Lyon - éco rénovation	365 400
résultats	58 753	subvention Métropole de Lyon - fonds air-bois	40 000
		subvention Métropole de Lyon - eau	50 000
		autres subventions dont :	621 514
		publiques	575 804
		privées	45 710
		autres produits	389 339
<b>Total</b>	<b>2 034 253</b>	<b>Total</b>	<b>2 034 253</b>

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 023 400 €, au profit de l'ALEC pour l'année 2020, répartis comme suit :

- 568 000 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 365 400 € dans le cadre de l'appui à la plateforme Ecoréno'v,

- 40 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre de l'éducation aux économies d'eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour 2020 d'un montant total de 1 023 400 € au profit de l'association ALEC de la Métropole, répartis comme suit :

- 568 000 € dans le cadre de son programme général d'activités,
- 365 400 € dans le cadre de l'appui à la plateforme Ecoréno'v,
- 40 000 € dans le cadre de l'appui au fonds air-bois,
- 50 000 € dans le cadre de l'éducation aux économies d'eaux potable,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association ALEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 1 023 400 €, seront imputées sur les crédits inscrits - exercice 2020 :

- au budget principal - chapitre 65 - opérations n° 0P27O4359 pour un montant de 568 000 €, n° 0P15O5027 pour un montant de 365 400 € et n° 0P26O2629 pour un montant de 40 000 €,
- au budget annexe des eaux - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196 pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**